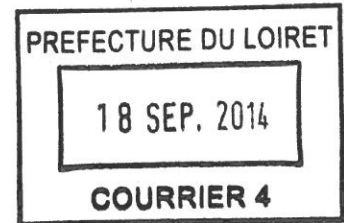




Orléans • Saint-Denis-de-l'Hôtel



**COMITE SYNDICAL  
DU 5 SEPTEMBRE 2014**

*Délibération n° 2*

**Objet :** Désignation des membres de la Commission d'Appel d'offres.

**Etaient présents** : Messieurs DOLIGÉ, CARRÉ, MALBO, ANDRIEU (suppléant de M. GRILLON), GARNIER, MEYER (suppléant de M. BOUCHER), Mme BESNIER.

Monsieur MARTINET était excusé.

**Assistaient également à la réunion** :

Messieurs RAMOS, PILTÉ, VASSAL, GARRIGUES et Mesdames DEMARS et DEGROLARD.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

**Exposé**

Conformément aux dispositions de l'article 22-I-5e du Code des Marchés publics, la Commission d'Appel d'Offres est constituée lorsqu'il s'agit d'un Syndicat Mixte des membres suivants :

- le Président du Syndicat,
- un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé.

Dans notre cas, il s'agit du Département, donc cinq membres élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Toutefois, il est stipulé que si le nombre des membres prévus ne peut être atteint, il est procédé à leur désignation dans les conditions prévues à l'alinéa suivant, c'est-à-dire :

- le Président du Syndicat,
- deux membres de l'assemblée délibérante,

C'est cette dernière disposition qu'il est proposé d'appliquer puisque notre comité est composé de 9 membres, nombre insuffisant si l'on considère qu'il faut désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

étaient : A titre de rappel les membres désignés, lors du Comité Syndical du 13 mai 2011

- Titulaires : MM. Jean-Pierre GARNIER et Gérard MALBO
- Suppléants : Mme Anne BESNIER et M. Jacques BIÉ

\*  
\*   \*

### Délibération

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

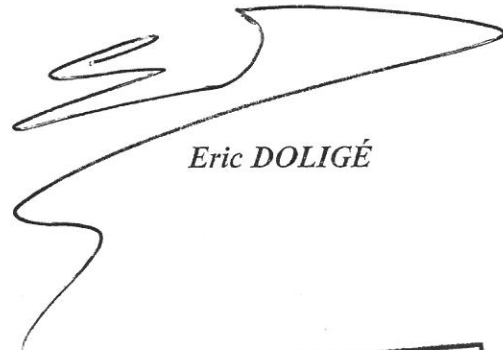
#### ARTICLE UNIQUE :

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, sont désignés pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres les membres du comité syndical suivants :

- Titulaires : M. Jean-Pierre GARNIER  
M. Gérard MALBO
- Suppléants : Mme Anne BESNIER  
M. Jacques MARTINET

*(adopté)*

*Le Président,*

  
*Eric DOLIGÉ*

